

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 09 AOÛT 2010

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce neuvième jour d'août, de l'an deux mille dix, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS : René Martineau Maire
Léopold Larouche Conseiller (1)
Jocelyne Lefebvre Conseillère (2)
Jean-Marc Albert Conseiller (3)
Claude Hardy Conseiller (5)
Olivier Lemieux Conseiller (6)

EST ABSENTE : Jocelyne Wheelhouse Conseillère (4)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Jeanne d'Arc Deschamps, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

10-08-098 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Claude Hardy, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

10-08-099 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2010**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par monsieur Claude Hardy que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2010, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

Madame Marie-Andrée Alarie, demande au Conseil, s'il serait possible d'ajouter, au parc municipal, des jeux mieux adaptés à des enfants plus âgés, et la possibilité d'ajouter un deuxième siège à balançoire pour bébé.

Monsieur René Martineau, maire, lui explique qu'il faut respecter des normes très sévères, mais que le projet pourrait être à l'étude.

Madame Marie-Andrée Alarie souligne le fait que des voitures, ainsi que des tracteurs circulent à une trop haute vitesse, ce qui devient inquiétant pour les enfants.

Monsieur René Martineau, maire, prend au sérieux cette information et informe que notre parrain de la Sureté du Québec en sera avisé afin qu'une patrouille soit faite régulièrement.

Madame Marie-Andrée Alarie, demande si nous pouvons situer la signalisation de la limite de 50Km/heure, un peu plus vers l'ouest.

Monsieur René Martineau, maire, explique que ce sont les normes du ministère du transport, mais que nous allons vérifier avec eux, la possibilité d'éloigner la signalisation de quelques mètres.

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 12 juillet au 09 août 2010.

URBANISME

DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

Le Conseil a pris connaissance d'une demande d'achat d'un terrain appartenant à la municipalité de La Motte. Des informations étant nécessaires, nous reviendrons sur ce projet à une date ultérieure.

10-08-100

DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN ST-LUC CÔTÉ EST POUR LA ROUTE DU TERROIR

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 21 août 2010 ;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant, entre autres sur le chemin St-Luc côté Est ;

ATTENDU QUE le chemin St-Luc côté Est relève de la responsabilité du Ministère des Transports ;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin St-Luc pour accueillir les visiteurs ;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière telle que :

- Panneau de signalisation « **ralentissez** » sur la route 109 et 200 pieds avant le kiosque sur le chemin concerné ;
- Installation de bornes pour délimiter les voies de contournement ;
- Assignation de deux personnes responsables par kiosque :
- Une personne à l'intérieur pour accueillir les véhicules ;
- Une personne à l'extérieur munie d'un dossard pour s'occuper de la circulation.

-Système de communication (radio) mis à la disposition des personnes dans les kiosques ;

-Lumières clignotantes installées près des kiosques pour qu'elles soient bien visibles.

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'appuyer la demande de fermeture temporaire du chemin St-Luc côté Est et de l'acheminer au Ministère des Transports du Québec, secteur Amos.

ADOPTÉE

PROTECTION INCENDIE

10-08-101

MODIFICATIONS À L'ENTENTE CONCLUE AVEC LA VILLE D'AMOS EN MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'à l'instar de plusieurs autres municipalités faisant partie de la MRC d'Abitibi, notre municipalité a récemment conclu une entente en matière de protection contre l'incendie avec la Ville d'Amos, aux termes de laquelle cette dernière, via son Service d'incendie, s'est engagée à desservir notre territoire pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014, moyennant une contribution financière annuelle dont le montant devait être renégocié pour chacune des 4 dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue le 16 juin 2010 à la caserne des pompiers d'Amos, à laquelle assistaient les représentants des municipalités concernées, il a été convenu de fixer cette contribution pour chacune de ces années à un montant égal aux coûts nets d'opération et de gestion dudit Service d'incendie, la quote-part de chaque municipalité, incluant la Ville d'Amos, devant être calculée au prorata de sa richesse foncière uniformisée ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il a également été convenu d'apporter certaines modifications mineures à ces ententes, concernant notamment les feux d'herbe ou de broussailles ou de véhicules appartenant à des non-résidents.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par monsieur Léopold Larouche d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière par intérim à signer, au nom de notre Municipalité, toute entente de modifications donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10-08-102

ACHAT D'UN RÉSERVOIR

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'autoriser l'achat d'un réservoir d'une capacité de vingt mille (20 000) gallons au coût de cinq mille cinq cent dollars (5 500\$) livré.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juillet 2010.

10-08-103 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que les comptes du mois de juillet 2010, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-deux mille trois cent quatre dollars et soixante six sous. (62 304.66\$)

ADOPTÉE

10-08-104 **INSCRIPTION AU COLOQUE RÉGIONALE ADMQ À AMOS**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, d'autoriser le coût d'inscription et le coût du souper, pour un total de deux cent cinquante dollars (250\$), lors du colloque régional ADMQ qui aura lieu le jeudi 9 septembre 2010 à l'hôtel des Eskers à Amos.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

10-08-105 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 21h.

ADOPTÉE

Directrice générale par intérim
et Secrétaire-trésorière par intérim

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»
